

DEC123193INSU

**Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier VIDAL, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la coordination du projet ERAMIN.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'UMR 5275, Institut des Sciences de la Terre, 1381 rue la Piscine à Grenoble.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Alpes.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs